

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BUTANE-2-OL

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BUTANE-2-OL

Numéro du produit 463

Synonymes; marques

SECONDARY BUTANOL, alcool butylique secondaire, EXXON SBA, ALCOOL BUTYLIQUE

commerciales SECONDAIRE

Numéro d'enregistrement

01-2119475146-36-XXXX

REACH

Numéro CAS 78-92-2

Numéro index UE 603-127-00-5

Numéro CE 201-158-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Solvant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Belgium

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels

Belgium

+32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

national

Sds No. 463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé

Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335, H336

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 201-158-5

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de mise en garde P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Une surexposition peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit BUTANE-2-OL

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119475146-36-XXXX

Numéro index UE 603-127-00-5

 Numéro CAS
 78-92-2

 Numéro CE
 201-158-5

Commentaires sur la

composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors

de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation

appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de

l'oxygène. Consulter un médecin. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Si la respiration s'arrête, pratiquer

la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement,

maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons.

Consulter un médecin immédiatement.

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon.

Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs à

fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont

notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Somnolence. Vertiges. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux central. Difficulté à respirer.

Ingestion L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer

une pneumonie chimique. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Vertiges. Somnolence. Fatigue. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux

central. Difficulté à respirer. Oedème pulmonaire.

Contact cutané L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Un contact

prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des

dermatites. Le produit a un effet de délipidation de la peau.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont

notamment les suivants: Douleur. Rougeurs. Larmoiement abondant. Démangeaisons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes. L'apparition des

symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en

observation.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la

poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec

l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée

en pression excessive. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs,

émanations et fumées.

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Fumée âcre ou vapeurs. Gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Evacuer la zone. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger.

Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Approcher le déversement contre le vent. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Eliminer toute source d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Liquide et vapeurs inflammables. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs. Eliminer toute source d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les règlementations en matière d'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Eliminer toute source d'inflammation. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Un entreposage à l'extérieur ou séparé est préférable. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Les citernes et autres conteneurs doivent être mis à la terre. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Desserrer la fermeture avec précaution avant d'ouvrir.

Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier. Acier inoxydable. Polytétrafluoroéthylène (PTFE, Téflon).

Matériaux inappropriés pour conteneurs: Caoutchouc butyle. Caoutchouc (naturel, latex).

Stocker à l'écart des produits suivants: Matières comburantes. Aldéhydes. Amines. Ammoniac. Bases. Chlorures.

Classe de stockage

Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 100 ppm 307 mg/m³

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 405 mg/kg/jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 600 mg/m³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 203 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 213 mg/m³ Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 15 mg/kg/jour

PNEC eau douce; 47.1 mg/l

> eau de mer; 47.1 mg/l rejet intermittent; 47.1 mg/l

Station d'épuration des eaux usées; 761 mg/l

Sédiments; 196.19 mg/kg

Sol; 11.58 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection









Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle.

Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.64 mm. Il est

recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ ignifuges. Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison antistatique, des bottes et des gants.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide limpide. Aspect

Couleur Incolore. Date de révision: 20-06-19 Numéro de version: 3.000 Remplace la date: 19-02-17

BUTANE-2-OL

Odeur Alcool.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

pH Impossibilité technique.

Point de fusion Impossibilité technique.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

99 - 100°C @ 760 mm Hg

Point d'éclair 23°C Méthode Tag en creuset fermée.

Taux d'évaporation 1.6 (acétate de butyle = 1) Méthode par le calcul.

Facteur d'évaporation Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable.

Limites supérieures/inférieures

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 2.0 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 10.0 %

Autre inflammabilité

Pas d'information disponible.

Pression de vapeur 2 kPa @ 20°C Méthode par le calcul.

Densité de vapeur 2.6 @ 101 kPa Méthode par le calcul.

Densité relative 0.81 @ 20°C Méthode par le calcul.

Densité apparente 810 kg/m³

Solubilité(s) Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage log Kow: 0.6 Méthode par le calcul.

Température d'auto-

inflammabilité

398°C

Température de décomposition

Pas d'information disponible.

Viscosité 2.28 cSt @ 40°C

4.59 cSt @ 20°C

Propriétés explosives N'est pas considéré comme explosif.

Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Poids moleculaire 74.0 g/mol Méthode par le calcul.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

RéactivitéAucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ces composants. Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de

détails.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Eviter le contact avec les matières suivantes: Matières comburantes. Aldéhydes. Amines. Ammoniac. Bases. Chlorures.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Gaz ou vapeurs toxiques. Fumée âcre ou vapeurs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2193 mg/kg, Orale, Rat OECD 423

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Provoque une légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non sensibilisant. OECD 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Essais de génotoxicité - in

vivo

vitro

Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune cancérogénicité chez l'homme attendue. Données de références croisées.

Date de révision: 20-06-19 Numéro de version: 3.000 Remplace la date: 19-02-17

BUTANE-2-OL

Toxicité pour la reproduction

fertilité

Toxicité pour la reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

développement

Toxicité pour la reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut irriter les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Données de références croisées.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs à

fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont

notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Somnolence. Vertiges. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux central. Difficulté à respirer.

L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer Ingestion

> une pneumonie chimique. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Vertiges. Somnolence. Fatigue. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux

central. Difficulté à respirer. Oedème pulmonaire.

Contact cutané L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Un contact

prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des

dermatites. Le produit a un effet de délipidation de la peau.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont

notamment les suivants: Douleur. Rougeurs. Larmoiement abondant. Démangeaisons.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement

fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

CL₅₀, 96 heures: 2993 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) Toxicité aiguë - poisson

Toxicité aiguë - invertébrés

aquatiques

CE₅₀, 48 heures: 308 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

ErC50, 72 heure: 2029 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Phototransformation La transformation par photolyse ne devrait pas être significative

Stabilité (hydrolyse) La transformation due à l'hydrolyse ne devrait pas être significative

Biodégradation Eau - Dégradation 86%: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Kow: 0.6 Méthode par le calcul.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir

des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, percer, broyer ou encore exposer les conteneurs à la chaleur ou sources d'inflammation. Vider soigneusement les conteneurs avant élimination à cause du risque d'explosion. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1120

N° ONU (IMDG) 1120

N° ONU (ICAO) 1120

N° ONU (ADN) 1120

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) BUTANOLS

Nom d'expédition (IMDG) BUTANOLS

Nom d'expédition (ICAO) BUTANOLS

Nom d'expédition (ADN) BUTANOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Code de classement ADR/RID F1

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Classe ADN 3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

Ш

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-D

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes 3Y

d'intervention d'urgence

30

Numéro d'identification du danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés. DSI

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Taïwan (NECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision: 20-06-19 Numéro de version: 3.000 Remplace la date: 19-02-17

BUTANE-2-OL

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution

par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et

sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

20-06-19 Date de révision

Numéro de version 3.000

Remplace la date 19-02-17

Numéro de FDS 463

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur H226 Liquide et vapeurs inflammables.

intégralité H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Signature Jacq Pattinson